





Notre Service de Prévention Santé Travail Interprofessionnel

L'AIST Béziers qui a été créée en 1948 a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Nous avons obtenu notre renouvellement d'agrément pour une durée de deux ans, le 31 octobre 2023 pour quatre secteurs interprofessionnels et pour un secteur professionnel: le secteur intérimaire.

Nous accompagnons principalement nos adhérents sur le suivi de l'état de santé des salariés, la prévention des risques professionnels et la prévention de la désinsertion professionnelle. Fort de cette expérience, de cette maturité, nous avons souhaité en 2024 prendre résolument le virage de la modernisation et du développement de nos organisations, de nos outils aux services de nos adhérents et travailleurs.

C'est ainsi que notre projet de service 2025-2026 est tourné prioritairement vers l'engagement de valeurs permettant de répondre prioritairement aux besoins de nos 7700 adhérents et plus de 80 000 travailleurs suivis.



Nicolas DaudéPrésident
de l'AIST Béziers



Frank Vial
Directeur
de l'AIST Béziers



Sommaire

01. Contexte	01
02. Notre politique qualité	03
03. Notre organisation	04
04. Notre politique ressources humaines	08
05. Notre organigramme	11
06. Notre politique communication	12
07. Notre politique envers nos adhérents	17
08. Les adhérents et leurs travailleurs suivis	19
09. Notre compétence géographique	21
10. Le diagnostic territorial	22
Axe n°1 : Action auprès des jeunes travailleurs	23
Axe n°2 : Action de prévention des addictions.	25
• Axe n°3: Action de sensibilisation aux violences conjugales	28
• Axe n°4: Action de communication pour promouvoir la PDP	30
• Axe n°5: Action de prévention de la désinsertion professionnelle (CPOM)	33
• Axe n°6 : Action de prévention des chutes de plain-pied (CPOM)	39
11. Consultation de notre Gouvernance	43
12. Conclusion	43

01 | Contexte Contexte

La loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation des services de santé au travail a posé le principe du projet de service.

Notre projet de service 2020 - 2024

Ce dernier s'est terminé en août 2024.

Sa mise en oeuvre a été fortement entravée par la crise COVID.

Certaines actions sont clôturées, d'autres ne seront pas reconduites, d'autres toujours en cours de finalisation.



Le projet de service 2025 - 2026

Il s'articule dans un cadre réglementaire qui a été modifié par la loi du 2 août 2021 et de ses Décrets d'application parus au 30 juin 2022, des plans santé travail (PST) national et régional (PRST), la certification AFNOR SPEC 22-17 qui ont eux aussi défini des orientations stratégiques que l'AIST Béziers a intégré dans son projet de service constitué de l'Offre Socle, l'Offre Spécifique et l'Offre Complémentaire.

L'objectif de ce projet est de définir pour les 2 années à venir les actions et les moyens à mobiliser dans le cadre de notre démarche de prévention primaire dans les entreprises et améliorer le suivi de santé des travailleurs.

La prévention primaire en entreprise et l'amélioration de la qualité de vie au travail deviennent des axes de travail prioritaires pour l'AIST Béziers. Cela implique une amélioration du suivi de l'état de santé des travailleurs, une prise en charge précoce de la désinsertion professionnelle et du maintien dans l'emploi.

L'AIST Béziers a défini quatre axes de travail en cohérence avec les orientations définies par nos partenaires que sont la CARSAT et la DREETS.

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) vient formaliser nos engagements auprès de nos tutelles.

Le projet de service 2025-2026 est conduit et suivi sous le pilotage du Copil Projet de Service composé des membres de la CMT (Commission Médico-Technique)

Conception et rédaction du projet de service

L'élaboration et la rédaction de ce projet a été confiée au Comité de pilotage Projet de service conformément au dispositif réglementaire du code du travail art L 4622-13 et L 4622-14 et art D 4622-28 à 04622-30 issus de la loi du 20 juillet 2011 arts et de la circulaire DGT du 9 novembre 2012 relative à la mise en œuvre de la médecine du travail.

Pour répondre aux attendus du référentiel AFNOR SPEC 22-17 le comité de pilotage a été accompagné par la coordinatrice Qualité.

Le Comité de pilotage se réunit mensuellement, les comptes-rendus de réunions sont portés à la connaissance des collaborateurs du service via l'intranet.

Composition du Copil Projet de Service

- Le Président et/ou le Directeur
- 1 médecin titulaire
- 1 Médecin Coordonnateur
- 1 IPRP et 1 suppléant
- 1 CPRP et 1 suppléant
- 2 IDEST et 2 suppléants
- 1 assistante médicale invitée avec voix consultative

- Les actions retenues reposent sur le bilan du dernier projet de service, le PRST4, le référentiel AFNOR SPEC et sont issues :
- Des résultats des enquêtes de besoins auprès de nos adhérents dont la dernière a été réalisée en 2022
- De l'analyse des avis d'inaptitudes (enquête régionale) délivrés en 2022-2023
- Du référentiel de certification AFNOR SPEC 22 - 17.
- Des orientations du PRST4 en cours

Le Copil a élaboré ce projet ainsi que les fiches actions qui en découlent. Il veillera à sa mise en œuvre, son suivi et en assurera l'évaluation.

Les fiches actions en annexe de ce projet ont été présentées au conseil d'administration, à la commission de contrôle et enfin à l'ensemble des collaborateurs pour application.

Ce projet de service représente la ligne directrice des orientations de l'AIST Béziers pour les deux prochaines années. Il sera tranmis à l'ensemble des collaborateurs.

L'AIST Béziers s'engage à atteindre et à maintenir l'excellence en matière de qualité.

L'ensemble des collaborateurs de l'AIST Béziers fournissent des services conformes à la réglementation, en répondant aux attentes de nos adhérents.

parallèle, l'association encourage l'amélioration continue de nos processus, le développement des compétences de nos collaborateurs et la satisfaction durable de nos parties prenantes.

Notre Mission

Assurer la prévention des risques professionnels en entreprise et le suivi individuel afin de préserver l'état de santé des travailleurs.

Nos Valeurs

- Satisfaction de nos adhérents et de leurs travailleurs
- Proximité avec nos adhérents
- Oualité de notre offre de service
- Valorisation de nos collaborateurs
- Intégrité
- Innovation

L'AIST Béziers est engagée dans une amélioration continue de son système qualité. La norme AFNOR SPEC 22-17 a pour but d'atteindre nos objectifs. Un Comité de Pilotage Qualité animé par la coordinatrice qualité composé d'un représentant de chaque métier et centre de visite de l'AIST Béziers a été mis en place.

L'objectif du Comité de Pilotage Qualité

- Suivre et atteindre les attendus du référentiel de certification
- Harmoniser les pratiques des collaborateurs via des procédures et leurs modes opératoires
- Mettre en place et suivre les indicateurs qualité

Pour atteindre ces objectifs

Pour atteindre les objectifs et les attendus de la certification AFNOR SPEC 22-17, l'AIST Béziers est accompagné dans cette démarche d'amélioration continue, par le cabinet CN Consultants, expert dans la Démarche Qualité en Santé au Travail et plus globalement les SPSTI. L'ensemble des collaborateurs sont impliqués dans cette démarche d'amélioration continue, contribuent au quotidien à son déploiement, en participant, aux différents groupes de travail qui sont constitués.

Direction sollicite l'ensemble La collaborateurs de l'AIST Béziers afin de tout mettre en œuvre pour déployer le système Oualité, de se tenir informer des nouveautés via l'intranet, de mettre en application les procédures et leurs modes opératoires.

La Direction s'engage à ce que chacun puisse avoir les moyens nécessaires pour s'investir dans cette démarche.

Les engagements seront évalués à échéance régulière via des audits internes. Pro-activité, réactivité, respect des services proposés constituent les priorités majeures vis à vis des adhérents et de leurs travailleurs.

L'AIST Béziers est composée de plusieurs instances

- L'Assemblée Générale des Adhérents
- Le Conseil d'Administration
- La Commission de Contrôle

Conseil d' Administration l e exerce simultanément les pouvoirs de gestion de l'association que lui confèrent les statuts et les prérogatives de l'organe de contrôle prévu par le code du travail.

Composition de La Gouvernance de l'AIST (en date du 6 juin 2025)

Président: M. Nicolas DAUDÉ

Président délégué: M. Guy MARTIMORT

Vice-Président: M. Pascal FABRA Trésorier : *(en cours de nomination)* Secrétaire: M. Bernard CREBASSA

10 représentants des employeurs

M. Bernard CREBASSA (Artisan Taxi)

M. Nicolas DAUDE (Polyclinique Saint Privat)

M. Damien EUZET (AADE)

M. Maxime FAGES BONNERY (Acobois)

M. Martial FARAGO (Mickaelone Group)

M. Ylhame KASSI (YLPERFORM)

M. Guy MARTIMORT (ALLIANZ)

M. Fabien MORAGON (L'insolent)

M. Matthieu OURLIAC (Groupe Caminarem)

M. Jean-Marc THOUVENOT (B.S.B.

HOLDING)

10 représentants des salariés

Mme Muriel CASCALES (C.F.E.-C.G.C.)

M. Yannick COMPANY (F.O)

Mme Ghislaine DARRODES QUILLIOT (C.F.E.C.G.C.)

M. Pascal FABRA (C.F.D.T)

M^{me} Fabienne FERNANDEZ (C.F.T.C.)

M. Thierry MAFFRE (C.G.T.)

Mme Jacqueline MIREBIEN (C.G.T.)

M. Eric SELLES (F.O)

M^{me} Carole TARBOURIECH (C.F.D.T.)

M. Didier CAYLA (CF.T.C)

Les équipes pluridisciplinaires de l'AIST Béziers sont réparties en six centres et unités mobiles ...



CENTRE D'AGDE



CENTRE TOURBES



CENTRE BÉDARIEUX



CENTRE COLOMBIERS



CENTRE BÉZIERS CLÉMENCEAU



CENTRE BÉZIERS LA DEVÈZE



UNITÉS MOBILES (3 CAMIONS)

... et en deux pôles.

Pôle Médical

- Médecin du travail
- Médecin Collaborateur
- Infirmier Diplômé d'Etat en Santé Travail (IDEST)
- Assistante Médicale

Le pôle médical fonctionne en trinômes, l'équipe est affectée aux différents secteurs en fonction du nombres d'adhérents et de travailleurs suivis.

Pôle Prévention

- IPRP (spécialisés: risques chimiques, ergonomes, métrologies, psychologue du travail)
- Formateur
- Conseillère en prévention (CPRP)
- Secrétaire de l'Équipe Pluridisciplinaire
- Assistante Sociale

Un Responsable du Pôle Prévention collecte les demandes des médecins et les répartit ensuite entre les différents collaborateurs en fonction de certains critères : le secteur concerné, la spécificité de la demande, la disponibilité, le niveau d'urgence.

Les équipes pluridisciplinaires se réunissent à échéance régulière en STAFF et réunion métier.

La Commission Médico-Technique est l'instance de consultation pour la mise en œuvre des priorités du service et des actions pluridisciplinaires. Elle élabore le projet de service, lequel est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle (Articles L4622-13 et 14 et D 4622-28 et suivants).

Elle se réunit à minima 4 fois par an.

L'AIST Béziers a mis en place, une Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (P.D.P.) qui a pour but de repérer et prendre en charge de manière précoce et coordonnée tout travailleur présentant un risque désinsertion professionnelle afin lui permettre de conserver un emploi compatible avec son état de santé.

Elle se réunit une fois par mois.

Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (P.D.P.)

- Coordinatrice de la cellule PDP
- Médecin du travail
- Infirmière Santé Travail
- Psychologue
- Assistante Sociale
- Ergonome
- Conseillère en Prévention (CPRP)
- Assistante médicale

Une équipe renforcée

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi du 02 août 2021 et afin de répondre à la Certification AFNOR SPEC 22-17, l'AIST Béziers s'est engagée lors de son renouvellement d'agrément à renforcer son pôle médical par le recrutement de médecins du travail, d'infirmiers diplômés en santé travail, d'assistantes médicales, de conseillères en prévention des risques professionnels par des montées en compétence en interne ou des recrutements en externe.

Afin d'être au plus près de ses équipes pluridisciplinaires, un renfort du management de proximité a été initié par le recrutement d'une Adjointe de Direction.

Puis par la restructuration de la cellule PDP avec la création d'un poste de coordinatrice de la cellule PDP. Enfin un responsable du Pôle Prévention a été nommé.

Ces renforts permettent d'améliorer l'organisation interne et ainsi maintenir et développer l'offre de services composée de l'Offre Socle, de l'Offre Spécifique et de l'Offre complémentaire, en cohérence avec les besoins des adhérents et de leurs travailleurs.

Les fonctions supports sont structurées comme présenté dans l'organigramme du service (page 11).

COLLABORATEURS À L'ÉCOUTE DES ADHÉRENTS ET DE LEURS TRAVAILLEURS



Notre politique ressources humaines

Notre politique de gestion des ressources humaines et de la qualité de vie au travail au sein de l'AIST Béziers est définie en cohérence avec les valeurs du service. Elles permettent ainsi de faire évoluer nos actions dans un contexte d'amélioration continue de la qualité du service rendu.

Le suivi des orientations de cette politique tient compte des moyens organisationnels, matériels et financiers qui seront alloués par l'AIST Béziers et assurés par la direction.

Pour ce faire, elle s'appuiera sur plusieurs leviers: le recrutement, la formation, l'accompagnement des collaborateurs, la fidélisation du personnel, tout en favorisant un climat social et des conditions de travail propices à l'atteinte des orientations et à la réalisation des missions.

Cette politique a pour objectif de maintenir la disponibilité permanente des compétences dans un environnement de travail où chacun se sent valorisé et peut exploiter tout son potentiel.

Nos engagements :



La qualité de vie au travail



La prévention de la santé, de la sécurité des travailleurs



La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences



La qualité de l'intégration des nouveaux arrivants



L'implication des collaborateurs dans le fonctionnement du service



L'organisation du dialogue social

Pour chacun de ces engagements, l'AIST Béziers a identifié ses besoins et a fixé des objectifs d'amélioration continue à atteindre.

Elle s'appuie sur l'ensemble des acteurs de terrain ayant un rôle dans cette mise en œuvre.



La qualité de vie au travail

- Mettre en place des outils permettant de mesurer la qualité de vie au travail à échéance régulière.
- Ce repérage permettra de définir des actions pour améliorer l'organisation du travail et l'attractivité du service en externe.
- Un comité OVCT va être mis en place afin de piloter les évolutions en terme de qualité de vie au travail.



La prévention de la santé, de la sécurité des travailleurs

- Promouvoir la prévention, la santé et la sécurité au travail des collaborateurs
- Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à la vaccination.



La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

- Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à moyen et long terme permettant à l'AIST Béziers de maintenir les ressources en termes qualitatif (compétences) et quantitatif (effectifs), nécessaires à son bon fonctionnement.
- Réaliser l'entretien professionnel et d'évaluation.
- Développer des temps collectifs destinés à l'amélioration du travail et de la dynamique en équipe.



La qualité du parcours d'intégration des nouveaux arrivants

- Accueillir les nouveaux arrivants lors d'un parcours d'intégration pour découvrir l'organisation du service et mettre à disposition les movens matériels logistiques nécessaires à la prise de poste.
- Évaluer l'intégration des nouveaux collaborateurs



L'implication des collaborateurs dans le fonctionnement du service

- Encourager, sensibiliser et favoriser le travail en équipe et l'harmonisation des pratiques.
- Impliquer les collaborateurs dans définition des valeurs de l'AIST Béziers, et les appliquer dans leurs pratiques quotidiennes
- Favoriser les réunions métiers pour renforcer les échanges de pratiques en interne et en externe
- Associer et consulter les collaborateurs aux décisions relatives au fonctionnement du service à travers les instances (CMT, COPIL DPST, projet de service, CPOM...) et des outils (questionnaire, enquête des besoins ...)



L'organisation du dialogue social

- Assurer et maintenir le dialogue social au travers des instances représentatives du personnel
- Instaurer la possibilité de médiation en cas de conflits interpersonnels

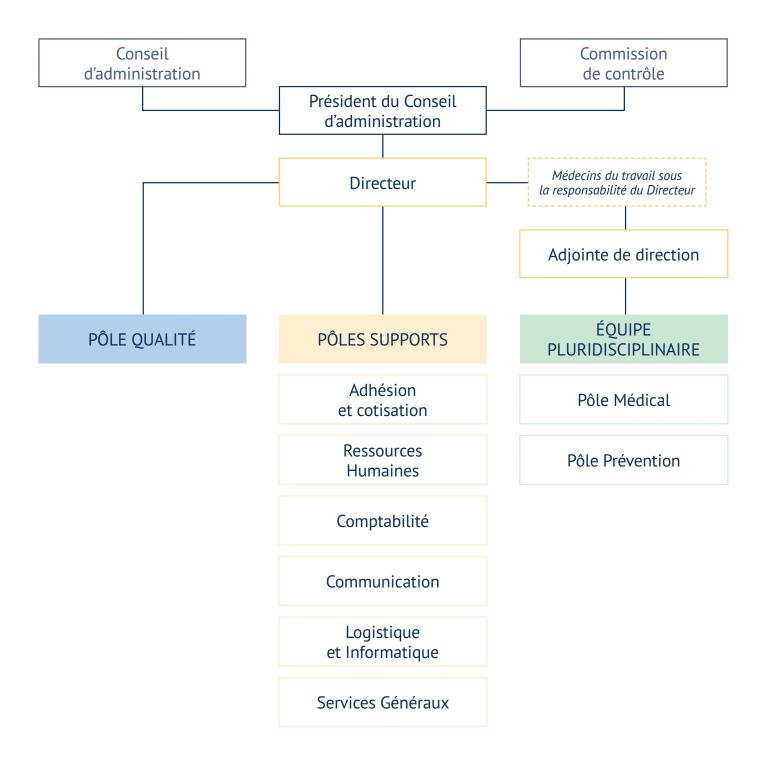
L'évaluation des orientations et l'évolution des organisations

Nos engagements seront évalués au travers d'audits, et de questionnaires d'évaluation auprès des collaborateurs (intégration des nouveaux arrivants, qualité de vie au travail, stagiaires, formations...) et le suivi d'indicateurs.

L'analyse des résultats, nous permettra de réajuster le pilotage de nos engagements, de les maintenir ou d'en définir des nouveaux. L'analyse approfondie des fiches d'amélioration continu (F.A.C.), compte aussi parmi les moyens d'évaluation de nos organisations.



L' organigramme



Notre politique communication

Notre communication externe

La communication externe de l'AIST Béziers, mise en œuvre par le service communication, en étroite collaboration avec la Direction, répond à des objectifs de valorisation du service, de ses missions, de ses équipes et de ses réalisations, par la diffusion régulière et ciblée d'informations et à destination des nos adhérents, de leurs travailleurs ainsi que de nos partenaires.



Nos moyens

- des supports (choisis en fonction du message ou contenu à transmettre, et du public visé) permettant une vulgarisation des messages afin de favoriser sa lisibilité et donc une meilleure compréhension auprès de nos publics cibles : vidéos, diaporamas, brochures, dépliants, flyers, affiches. e-mailing, communiqués de presse...
- des canaux, permettant de donner l'information à ses publics cibles et de lui donner une visibilité: sites web, newsletters, réseaux sociaux, événements...



Nos objectifs

À l'externe, notre communication a pour objectif général de faire connaitre et valoriser les missions de l'AIST Béziers auprès des publics cibles suivants :

- nos adhérents employeurs;
- des travailleurs des entreprises adhérentes :
- des instances représentatives du personnel des entreprises adhérentes :
- de nos partenaires: pouvoirs publics, partenaires, ...
- des médias.

Concernant la prévention et la santé au travail, le service communication collabore avec l'équipe pluridisciplinaire afin de définir chaque année un calendrier de thématiques mensuelles liées le plus souvent à des mobilisations nationales.

Ces contenus viennent appuyer et valoriser le travail de terrain des préventeurs (ateliers de prévention, escape game, afterwork, stands de sensibilisations...).

Le service communication crée et conçoit également des supports utilisés par les préventeurs dans le cadre de ces différentes sensibilisations

Nos canaux de communication externe

L'espace adhérent

Un espace adhérent sécurisé, accessible au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe personnel, dédié aux employeurs, ainsi qu'un espace réservé aux travailleurs de nos entreprises adhérentes ont été mis en ligne début 2023. En parallèle, le nouveau logiciel métier UEGAR à été déployé la même année.

L'objectif pour les deux années à venir est d'accompagner nos adhérents employeurs et leurs travailleurs pour créer leurs comptes sur les espaces connectés, afin que les échanges d'informations avec l'AIST Béziers soient digitalisés.

Le site internet

En Octobre 2024, une mise à jour de notre site internet a été mise en ligne afin de mettre en valeur notre offre socle de services.

Le site internet permet aux adhérents ainsi qu'à leurs travailleurs de s'inscrire à nos ateliers de prévention et d'accéder à un fond documentaire sur des thématiques de santé et de prévention.

La newsletter adressée aux adhérents

Une newsletter numérique mensuelle est envoyée par mail à l'ensemble des adhérents.

Le mailing

Des campagnes de communication ciblées par thèmes sont envoyés régulièrement à nos adhérents par mail.

Les réseaux sociaux

L'AIST Béziers dispose d'un profil sur Linkedin. L'objectif est d'accroitre notre influence digitale dans le domaine de la santé au travail et de favoriser le recrutement.

Les événements externes

Les événements, qu'ils soient organisés par l'AIST Béziers (afterwork) ou qu'il s'agisse d'événements auxquels l'AIST Béziers participe en tant qu'exposant ou intervenant, constituent également des moyens de communication auprès de nos publics cibles externes.

Notre communication interne

Mise en œuvre par le service communication, en collaboration avec la Direction, elle répond à des objectifs de valorisation de notre SPSTI, de ses missions, de ses équipes et de ses réalisations, de développement de la culture de prévention, en faisant une diffusion régulière et ciblée d'informations en s'appuyant sur les actions développées en interne.



La communication interne a pour objectif :

- faire connaître, partager voire s'approprier la stratégie et les enjeux de l'AIST Béziers, ses objectifs, ses politiques, ses travaux, ses projets transversaux, ses projets d'équipe, ses ambitions, ses réalisations...
- de mettre en lumière les compétences et les expertises, les réalisations des équipes, les parcours et réussites individuels et collectifs...

Elle s'adresse également aux membres du conseil d'administration, membres de la commission de contrôle et certains de nos partenaires / tutelles. En mettant en avant les atouts auprès des collaborateurs, la communication interne répond, dans le même temps, à l'objectif de fidéliser les collaborateurs, dans le cadre de notre politique d'identité de marque forte et dynamique, voire d'en faire des « ambassadeurs » de l'AIST Béziers auprès de futurs collaborateurs.

Le service communication accompagne en continu les projets de modernisation des équipements de nos sites en collaboration avec la Direction et les services supports :

- mise en place d'une signalétique interne adaptée ;
- modernisation des moyens de communication dans les salles d'attentes (télévision) et dans les salles de réunion (écrans tactiles et connectés).

En collaboration avec les différents services, le service communication tient à jour et met en forme des documents types utilisés en interne par les collaborateurs.

Nos canaux de communication interne

L'intranet

Le site intranet de l'AIST Béziers, est la base documentaire qualité, cet intranet est aussi utilisé pour la diffusion des documents Direction (ex: note de service), Ressources Humaines (ex: convention collective) à l'ensemble des collaborateurs de l'AIST Béziers.

La newsletter « Interne »

Envoyée par mail aux salariés en fin de mois, la newsletter « interne » diffuse l'actualité de l'AIST Béziers et de l'écosystème de la santé au travail.

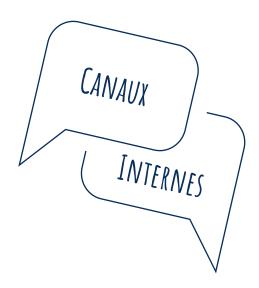
Les e-mailing ponctuels aux salariés

De manière exceptionnelle, notamment pour la diffusion d'évènements en interne ou des sondages, la communication interne de l'AIST Béziers utilise l'e-mailing d'information générale pour transmettre un message à l'ensemble des collaborateurs.

Les événements internes

Les événements organisés en interne permettent de partager des valeurs communes au service et favoriser les échanges entre les collaborateurs de six structures qui composent l'AIST Béziers.

Des évènements réguliers de type afterwork, journée de cohésion, repas de fin d'année sont organisés afin de renforcer cet esprit d'équipe.





Notre politique envers les adhérents

Dans la perspective de satisfaire au quotidien nos adhérents et leurs travailleurs, notre Service de Prévention en Santé Travail souhaite renforcer l'écoute et le service rendu.

Modernisation des outils mis à disposition des adhérents et de leurs travailleurs

Il s'agit d'un enjeu majeur qui s'accompagne du renforcement des conditions de sécurité qui l'entourent.

Nos engagements

- La sécurisation des données adhérents et des travailleurs
- La modernisation du site internet
- Le déploiement du paiement en ligne
- L'accès aux Espaces Connectés afin de faciliter les échanges avec les équipes de l'AIST Béziers
- La dématérialisation des dossiers médicaux santé travail

L'accompagnement des adhérents dans le renforcement des compétences, la sécurisation et l'évaluation des risques professionnels

Il s'agit de respecter les formalités en matière d'actions sur le milieu de travail inscrites dans la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 et dans le décret n° 2022-653 du 25 avril 2022 qui prévoient la création ou la mise à jour de la Fiche d'entreprise (FE) et la réalisation d'une action de prévention primaire au moins une fois tous les 4 ans.

Les objectifs sont :

- Adapter et réajuster aux plus près des besoins les ateliers de prévention proposés
- Moderniser les outils de sensibilisations (Escape Game, casque de réalité virtuelle, e-learning...)
- Renforcer l'accompagnement des adhérents dans la création, la mise à jour des FE, l'aide à la réalisation des DUERP et les actions de prévention primaire.
- Développer un parcours santé et prévention du Dirigeant.

Recueillir la satisfaction de nos adhérents et leurs travailleurs

Depuis 2023, et dans le cadre de la démarche de progrés, l'AIST Béziers recueille régulièrement la satisfaction de ses adhérents et leurs travailleurs par le moyen « d'enquêtes de satisfaction » en ligne.

L'analyse des résultats de ces enquêtes, permet de recueillir le ressenti des adhérents et leurs travailleurs et ainsi d'adapter nos pratiques, d'améliorer le service rendu et de rester toujours au plus proche de leurs besoins.



Nos objectifs

- Améliorer le taux de retour
- Moderniser les outils de recueil de la satisfaction
- Faire connaître notre offre de service aux adhérents et à leurs travailleurs (clubs d'entreprise, partenaires sociaux, branches professionnelles...)
- Renforcer la participation des adhérents et des travailleurs aux Afterworks
- Développer et déployer un service d'écoute des adhérents et de leurs travailleurs



Au 1er janvier 2025, l'AIST Béziers comptait 7 764 entreprises adhérentes, regroupant 82 966 travailleurs.

(affaire vendue, cessation, plus de personnel, dissolution, etc ..)

Suivi des adhérents sur l'année 2024 2023 Nombre d'établissements adhérents au 31 décembre 8 749 8 4 7 4 (avec adhérents à 0 travailleur) en circuit Nombre de nouveaux établissements adhérents 796 762 Nombre d'établissements radiés* 716 549 Dont Nombre d'établissements démissionnaires

191

440

Répartition des établissements adhérents suivant l'effectif salarié déclaré au 31/12/2024 avec Radiés + Intérim sans saisonnier :

	2024					
Effectifs	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 à 299 salariés	> ou = à 300 salariés
Adhérents	4 287	1 576	1 588	292	10	11
Salariés	8 511	10 377	31 617	24 909	2 415	5 137

	2024	2023
Effectifs salariés totaux au 31/12/2024	82 966	90 477
Nombre d'adhérents au 31/12/2024	7764	7 762

^{*} Hors saisonniers

Population suivie par le Service de Santé au Travail (hors travailleurs temporaires) sur l'année 2024

Nombre total de salariés	48 881
Relevant du régime général de la médecine du travail	48 307
Relevant de la médecine de prévention de la fonction publique hospitalière	0
Relevant de la médecine de prévention de la fonction publique territoriale	274
De la fonction publique de l'État	300

Répartition par Secteurs, Médecins du travail et IDEST (1er semestre 2025)

Centre	Nbr de Médecin du Travail (dont Médecin Collaborateur)	Nbr IDEST	Nbr de ETP Médecin du Travail	Nbr ETP IDEST
Agde	1	4	1	3,64
Bédarieux	1	2	1	2
Béziers Clémenceau	2	2	2	2
Béziers Devèze	6	6	5,69	5,76
Colombiers	3	3	2,5	2,84
Tourbes	2	2	1,85	1,86
Total	15	19	14,04	18,1

Répartitions des équipes du pôle prévention (1er semestre 2025) : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (I.P.R.P.), Psychologue, Assistante Sociale, Conseillère en Prévention (C.P.R.P.), Formateur

Métier	Nbr	Nbr ETP
I.P.R.P.	6	6
Psychologue	1	1
Assistante Sociale	1	1
C.P.R.P.	12	10,69
Formateur	1	1

13088 travailleurs suivis

2175 adhérents

31960 travailleurs suivis

Les 4 axes d'orientation 2025 - 2026 de l'équipe pluridisciplinaire

Axe 01 Action auprès des jeunes Axe 02 Action de prévention des addictions Action de sensibilisation aux Violences Conjugales Axe 04 Action de communication pour promouvoir la Prévention de la Désinsertion Professionnelle Axe 05 Action de Prévention de la Désinsertion Professionnelle Axe 06 Action de Prévention des Chutes de Plain-Pied

Axe 1: Action auprès des jeunes



Origine du plan d'action

- Présence sur notre territoire de CFA, écoles d'apprentis, organismes de formation et forte activité saisonnière.
- Norme AFNOR SPEC 2217 chapitre 5.5: exigences particulières SPSTI / chapitre 5.5.1: caractéristiques du SPSTI « afin d'apprécier les conditions de réalisation de ses 3 missions, le SPSTI produit des éléments suivants: les profils particuliers de travailleurs: saisonniers, apprentis (...) »
- PRST 4/ action 1 : « comment lutter contre les accidents du travail graves et mortels »

Description de l'action

- Développer des actions de prévention à destination des jeunes travailleurs (lors des VIP, des AFP, des FE et des actions en entreprises)
- Travailler avec les responsable PSE (Prévention Santé Environnement) des centres de formation
- Cibler les entreprises (maîtres d'apprentissage) et les sensibiliser aux bonnes pratiques de prévention des risques

Objectifs:

- Travailler avec les directions et les responsables PSE des centres de formation
- Développer et valoriser les outils de prévention pour les jeunes
- Travailler en collaboration avec la DDETS pour la complémentarité de l'action : prévention et règlementation.

Cibles:

- Tous les adhérents de l'AIST qui emploient des jeunes,
- Les organismes de formation et leurs commerciaux,
- · Les formateurs et les jeunes en formation.
- Les saisonniers et leurs employeurs

Présentation du plan d'action

Movens:

- Sensibiliser et informer les formateurs, visites d'ateliers, réunions d'information sur les risques concernés (carrosserie/mécanique, coiffure...)
- Sensibiliser les apprentis dans le cadre de leur cursus scolaire aux risques professionnels et aux problématiques de santé publique (ateliers, démonstrations d'EPI, jeux « chasse aux risque », escape game...)
- Définir les entreprises « maitres d'apprentissage », les contacter pour les sensibiliser et mettre à jour les fiches d'entreprise
- Lors des AFP, cibler la prévention des risques et les problématiques de santé publique (hygiène de vie, addictions, et risques métier)
- Au sein de l'AIST, harmoniser le discours de sensibilisation lors des VIP et EMA, distribuer les plaquettes métiers et divers documents concernant les apprentis (« memento à destination des jeunes en formation professionnelle »...)

Participants	Équipes médicales et pluridisciplinaires
Ressources nécessaires	 Humaines: équipes médicales et pluridisciplinaires, les contacts en entreprise Matérielle: plaquettes métiers, fiche apprentis Financière: frais de personnel
Calendrier prévisionnel	Date prévue de la fin de l'action : 2026
Mode de restitution/diffusion	 Comment: sensibilisations en entreprises et dans les centres de formation Qui: les équipes médicales et pluridisciplinaires, le service communication
Indicateur	 Qualitatifs: documents produits (plaquettes métiers) retours des questionnaires de satisfaction recueil de la satisfaction des organismes de formation concernés par nos actions Quantitatifs: nombre d'actions vers les adhérents concernés et FE réalisées (ou mises à jour) nombre de formateurs sensibilisés nombre d'apprentis sensibilisés
Document joints	Référentiel AFNOR SPEC 2217







Origine du plan

d'action

- Les demandes grandissantes des adhérents
- Constat de l'augmentation des consommations de SPA lors des visites en santé travail (VIP et EMA)
- Règlementaire:

Point 8 de l'article R. 4624-1. Du code du travail « 8° L'animation de campagnes d'information et de sensibilisation aux questions de santé publique en rapport avec l'activité professionnelle » Point 2 de l'article Article L4622-2:

« Les services de santé au travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. A cette fin, ils :» [..] « 2° Conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou de réduire les effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs;»

- Norme AFNOR SPEC 2217 : Mission 1 III-6 « mettre en place des actions de prévention et de dépistage des conduites addictives et des sensibilisations à des actions de santé publique »
- PRST 4 Occitanie action 15 « l'entreprise face à l'addiction »

Prévention primaire :

- Agir auprès des entreprises et des travailleurs : actions collectives, sensibilisations et campagnes nationales (« Dry January », « Mois sans
- Repérer et dépister les conduites addictives (RPIB, questionnaires CAST, FAST (...), tests urinaires)

Prévention secondaire :

Description de l'action

- Agir en individuel : après repérage des conduites addictives : prise en charge et accompagnement du consommateur
- Agir en entreprise : recherche des facteurs organisationnels favorisant la consommation de SPA.
- Accompagner les employeurs au dépistage et à l'encadrement des consommations (règlement intérieur, DUERP et Conduites à tenir / fiches de constat)

Prévention tertiaire :

• Prise en charge des salariés suite à un signalement de l'employeur (par les médecins du travail /IDEST/assistant social/psychologue du travail) et orienter vers les organismes spécialisés

Indicateurs	 Qualitatifs: Réponses aux questionnaires de satisfaction lors des ateliers et sensibilisations Mise à jour des supports de communication Veille règlementaire Suivi et évaluation des actions mises en place dans les entreprises Quantitatifs: Nombre d'ateliers, d'actions de prévention réalisés (sensibilisations, visites dans les entreprises), Nombre de réunions d'information pour les collaborateurs de l'AIST (ex : formation des IDEST au RPIB) Nombre de travailleurs sensibilisés à ce risque Nombre de documents envoyés ou distribués dans les entreprises (boite à outils)
Document joints	Référentiel AFNOR SPEC 2217





Axe 3: Sensibilisation aux Violences Coniugales

Axe 5 : Sensibilisat	ion aux violences Conjugales """"
Origine du plan d'action	 Analyse des enquêtes de besoins réalisées auprès des salariés de l'AIST en 2024 Analyse des besoins des travailleurs reçus en visite Norme AFNOR SPEC 2217 chapitre 5.4 : exigences générales relatives à la présentation du SPSTI Présentation de l'offre de service PNST 2021-2025 : Axe 1 : Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention – Action 2.3 : Mieux évaluer et prévenir les risques psychosociaux et Action 3.3 : Faire des démarches QVCT de véritables leviers d'égalité Femme-Homme PRST 4 : « La santé au travail face aux défis d'aujourd'hui et de demain : la santé au travail des femmes »
Description de l'action	 Développer des actions de formation / d'information auprès des salariés de l'AIST pour la prise en charge des personnes déclarant être victimes de violences conjugales physiques et / ou psychologiques Développer un réseau de professionnels externe au Service de l'AIST afin de pouvoir orienter les victimes à l'issue de la visite d'information et de prévention
Présentation du plan d'action	 Objectifs: Développer des outils de communications à destination des travailleurs, des médecins traitants, des employeurs, des salariés et salariés de l'AIST Créer un partenariat avec: Avocats du Barreau, Psychologue, Association d'Aide aux Victimes, Médecine Légale Créer un protocole de prise en charge en externe des travailleurs victimes afin d'assurer leur suivi et le maintien de leur état de Santé Proposer des réunions d'information pour les salariés de l'AIST Cibles: Tous les adhérents de l'AIST Tous les salariés des adhérents Les salariés de l'AIST Moyens: Plaquettes Flyers Communication en salle d'attente Communication sur les réseaux sociaux Ateliers de sensibilisation Réunions d'informations Sensibilisation des travailleurs au travers des visites de prévention et d'information Maintient et poursuite du développement du partenariat avec les professionnels externes à l'AIST

Participants	 Equipes médicales Equipes pluridisciplinaires Psychologue du travail Assistant Social Ressources externes au service : Associations, Psychologue, Avocats, Médecine Légale
Ressources nécessaires	 Humaines: CMT, IDEST Pilote du groupe, les membres du groupe de travail, les partenaires, le service communication de l'AIST Matérielles: matériel de communication et de diffusion, affichage dans les salles d'attente Financière: frais de personnel
Calendrier prévisionnel	Date prévue de la fin de l'action : 2026
Mode de restitution/diffusion	 Comment: Création d'un réseau de professionnels pouvant intervenir à l'AIST pour formation et échange inter professionnels Création d'un groupe de travail Création d'un réseau externe afin de pouvoir orienter les travailleurs Création, mise à jour et diffusion de plaquettes, d'affiches Qui: les membres du groupe de travail
Indicateurs	 Qualitatifs: Veille réglementaire Mise à jour des documents élaborés Enquête de satisfaction lors des ateliers, et actions de prévention Suivi, évaluation du nombre de rendez-vous honorés avec le réseau externe Analyse du nombre de travailleurs présents aux rdv / ajustements si nécessaire Quantitatifs: Nombre d'adhérents sensibilisés Nombre de salariés de l'AIST formés / informés Nombre de travailleurs orientés au réseau externe Nombre de travailleurs sensibilisés Nombre de travailleurs ayant honoré les rendez-vous avec le réseau externe Nombre de flyers et plaquettes diffusés Indicateurs sur les réseaux sociaux : croissance du nombre d'abonnés
Document joints	 Mémoire fin d'études DU IDEST 2024 Référentiel AFNOR SPEC 2217

Axe 4: Communication pour promouvoir la PDP



Origine du plan d'action

- Loi du 2 août 2021
- PRST 4 axe : « prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle »
- Norme AFNOR SPEC 2217 chapitre 5.3 : exigences générales relatives à la présentation du SPSTI et 5.4 : exigences relatives au fonctionnement des SPSTI vis -à vis des entreprises adhérentes

Description de l'action

- Développer les actions de communication sur la prévention de la désinsertion professionnelle en interne (salariés de l'AIST) et en externe (professionnels de santé, travailleurs et employeurs).
- Participer à la création de support de communication dans le cadre de la commission communication du réseau Rés'Occ PDP.

Objectifs / Cibles / Movens

Développer la communication et informer sur les outils de la PDP: essai encadré, entretien de liaison, visite mi-carrière, aménagement de poste, temps partiel thérapeutique, parcours de retour à l'emploi ...

Auprès des collaborateurs de l'AIST :

- Par des sessions d'information et de sensibilisation des professionnels de l'AIST en fonction des métiers (assistantes médicales / IDEST/ CPRP / IPRP/médecins/chargée d'accueil/ service support).
- A leur embauche durant le parcours d'intégration des salariés.

Présentation du plan d'action

Auprès des professionnels de santé extérieurs :

- Organisation d'after-works, auprès des professionnels de santé des Maisons de Santé Pluri professionnelles sur Béziers, Tourbes, Bédarieux, Agde et au centre municipal de santé de Colombiers.
- Poursuivre le partenariat engagé avec les médecins conseil de la CPAM via des relations privilégiées avec les professionnels (échanges téléphoniques, mails, réunions interservices,...)

Auprès des travailleurs :

- Dans le cadre de la visite de mi carrière : élaboration d'un outil de repérage du risque de désinsertion professionnelle.
- Promouvoir l'intérêt et les modalités de mise en œuvre de l'entretien de liaison
- Dans le cadre de leur suivi de santé ; mise à disposition de flyers/ plaquettes, diffusion de la capsule « la PDP : de quoi parle -t-on ? » dans les salles d'attentes.
- Lors d'animations dans les centres de l'AIST à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées.

Présentation du plan d'action (suite)	 Auprès des travailleurs (suite): Information sur le site internet de l'AIST Création et diffusion de flash info – newsletter sur les réseaux sociaux. Participation à des manifestations à destination des salariés : animation de stand sur forum et évènements de santé publique Témoignage de parcours de personnes suivies dans la cellule PDP Auprès des employeurs : Organisation de rencontres informatives (afterworks, petits déjeuners) avec les syndicats patronaux, les branches professionnelles et secteurs les plus impactés Création et diffusion de flash info- Newsletter sur les réseaux sociaux et par des campagnes de mailings ciblés. Information sur le site internet de l'AIST Création et animation d'un atelier de prévention et /ou d'un webinaire intitulé « Temps partiel thérapeutique, invalidité, RQTH, visite de pré reprise, aménagement de postede la théorie à la pratique ». Lors de l'atelier « Présentation de l'AIST » pour les nouveaux adhérents : Présentation de la PDP. proposer un parcours d'information à destination des référents handicap des entreprises adhérentes. promouvoir lors des différentes rencontres employeurs (visites d'entreprises, interventions IPRP, par la chargée de relation adhérents) les outils de la PDP (essai encadré, entretien de liaison, aménagement de poste, temps partiel thérapeutique, parcours de retour à l'emploi) participation à des manifestations à destination des adhérents : animation de stand sur forum et évènements de santé publique Témoignage d'employeur dont l'un des salariés a bénéficié d'un suivi dans la cellule PDP. Auprès des IRP (Instances Représentatives du Personnel) : Rencontres informatives des syndicats salariés Participation au CSE, CSSCT
Participants	 Le groupe de travail PDP Le service communication L'ensemble des professionnels de l'AIST
Ressources nécessaires	 Humaines: service communication, les membres du groupe de travail PDP, professionnels de l'AIST Matérielles: matériel de communication et de diffusion, affichage dans les salles d'attente des centres fixes de l'AIST, matériel pour les ateliers (salle de réunion, stylos, feuilles,) Financière: frais de personnel, frais de réception (location de salle, nourriture, boisson, stylos, feuilles), frais d'imprimerie pour les flyers, plaquettes, affiches, flammes, kakémono
Calendrier prévisionnel	Date prévue de la fin de l'action : 2026

Axe 5: Prévention de la Désinsertion Professionnelle



La loi n°2021-1018 du 2 aout 2021 a réaffirmé l'obligation de conclure un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre le SPSTI, la DREETS et la CARSAT. Le volet 1 du CPOM doit porter sur la Prévention de la Désinsertion Professionnelle.

Le CPOM met en œuvre régionalement les priorités de santé au travail et de prévention telles que définies dans le Plan Santé au Travail 4, mais également les priorités d'actions de chaque partie prenante.

Ces dernières découlent notamment de notre diagnostic territorial en santé travail qui révèle un secteur d'activité particulièrement touché par les inaptitudes sur les deux dernières années (2023 et 2024) : le

Pour cette branche professionnelle, les RPS arrivent en tête des motifs d'inaptitudes (particulièrement chez les jeunes de moins de 26 ans) suivi par les TMS.

Contexte local et structuration de la cellule PDP

La Cellule PDP de l'AIST intervient en soutien des équipes médicales, pour coordonner le maintien dans l'emploi ou en emploi de salariés en risque de désinsertion professionnelle, en lien avec ses partenaires extérieurs ; à ce titre, un protocole de collaboration en faveur de la PDP a été signé le 19/12/2024 entre la Carsat LR et l'AIST.

Dans le même esprit, une convention a été signée entre l'AIST et CAP emploi le 19/12/2024.

La cellule PDP de l'AIST Béziers est composée des membres suivants :

- Un médecin du travail responsable coordinateur
- Un médecin du travail
- Une coordinatrice
- Une infirmière en santé travail
- Une psychologue du travail
- Une secrétaire
- Un assistant social
- Deux ergonomes

La cellule PDP de l'AIST a également un rôle de repérage précoce des risques dans les entreprises et les secteurs d'activités générateurs de phénomènes de désinsertion professionnelle et un rôle d'accompagnement collectif. A ce titre, l'action décrite ci-après s'inscrit parfaitement dans les missions de la cellule PDP.

Phase 2: Aide au Diagnostic:

Objectif:

- Accompagner l'entreprise dans la réalisation de leur diagnostic
- Comparer les données de l'entreprise aux données du diagnostic sectoriel

Eléments nécessaires à l'élaboration du diagnostic sectoriel et d'entreprise :

- Données AIST : nombre et nature des actions réalisées par l'équipe pluridisciplinaire (sur les trois dernières années), inaptitudes et invalidités.
- Données CARSAT : AT/MP (statistiques régionales, locales/sectorielles sur la liste des SIRET ciblés, nationales par branches professionnelles).
- Données entreprises: turn over, ruptures conventionnelles, absentéisme, contentieux, relevés de plaintes, RQTH, pyramide des âges, niveau qualification par tranche d'âge, ancienneté.

Phase 3: Co-construction des actions:

Ce diagnostic nous permettra de co-construire avec l'entreprise les actions à mettre place :

Stratégie opérationnelle (suite)

Formulas Pastinos monatos	Prévention		
Exemples d'actions proposées		Secondaire	Tertiaire
Promouvoir les outils de sécurisation des parcours (avec les partenaires CARSAT, Service social Assurance Maladie, DDETS, MLI, Cap emploi)	x	x	х
Faciliter la mobilisation des dispositifs de formation de l'OPCO Commerce auprès des employeurs et salariés	x	x	x
Faciliter la mobilité interne et l'évolution professionnelle	Х	Х	5
Augmenter l'employabilité des salariés au regard de l'évolution socio-économique du secteur d'activité	х	X	
Etude ergonomique individuelle	110.00		Х
Etude ergonomique collective, préconisation d'améliorations techniques et organisationnelles. Mobilisation de fonds financiers (ex : subvention, FIPU Subvention risques ergonomiques)	X		
Formation PRAP	Х		
Ateliers sensibilisations (hygiène de vie, Addictions, RPS, QVCT)	х		
Atelier ciblé manager	X		
Accompagnement au DUERP	X		
Promouvoir la visite de mi- carrière	X	Х	
Promouvoir le rendez-vous de liaison			X
Mobilisation de fonds financiers (ex : FIPU PDP)			х

Phase 4 : Mise en œuvre des actions définies avec les entreprises

Phase 5 : Bilan de l'accompagnement PDP réalisé au sein de l'entreprise

Pour les entreprises de moins de 11 salariés :

- Prévoir des courriers avec plaquette et/ou mailings ciblés (information sur les outils de la PDP, promouvoir la visite de mi-carrière...)
- Invitation (par mailing + phoning) à l'atelier PDP employeurs (existant) ou autres ateliers de prévention.

DREETS: mise à disposition des outils PDP du PRST4

- Des outils pour parler Âge, emploi, conditions de travail et compétences : Plan Régional Santé Travail Occitanie
- S'intéresser à la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle, un pari pour l'avenir : S'intéresser à la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle, un pari pour l'avenir - Plan Régional Santé Travail Occitanie
- Kit d'animation « Comment intégrer la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle dans le dialogue social »
- Kit d'animation « Comment intégrer la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle dans le dialogue social « - Plan Régional Santé Travail Occitanie
- Outil interactif de coordination des acteurs de la PDP

CARSAT

- Données statistiques mentionnées supra (par messagerie sécurisée)
- Informations en réunions d'équipes
- Assurer la coordination du réseau assurance maladie dans le cadre de la PDP
- Signaler les salariés relevant de leur périmètre de compétences au
- Proposer un accompagnement social aux assurés en risque de désinsertion professionnelle orientés par les SPST
- Pour le service social, mettre en place des modalités de collaboration avec le SPSTI et sa cellule PDP en conformité avec la loi du 02 Août 2021 et l'instruction DGT/Cnam du 26 avril 2022
- Contribuer avec les autres partenaires aux actions collectives de prévention des risques professionnels (service prévention) et de sensibilisation à la PDP (Service Social et ou CPAM)
- Dans le cadre des priorités de la CARSAT, initier des actions partenariales de prévention des risques professionnels incluant le lien avec la PDP
- Proposer des sessions d'information sur les différents dispositifs et mesures portés par l'Assurance Maladie (FIPU, C2P, essai encadré, CRPE...)

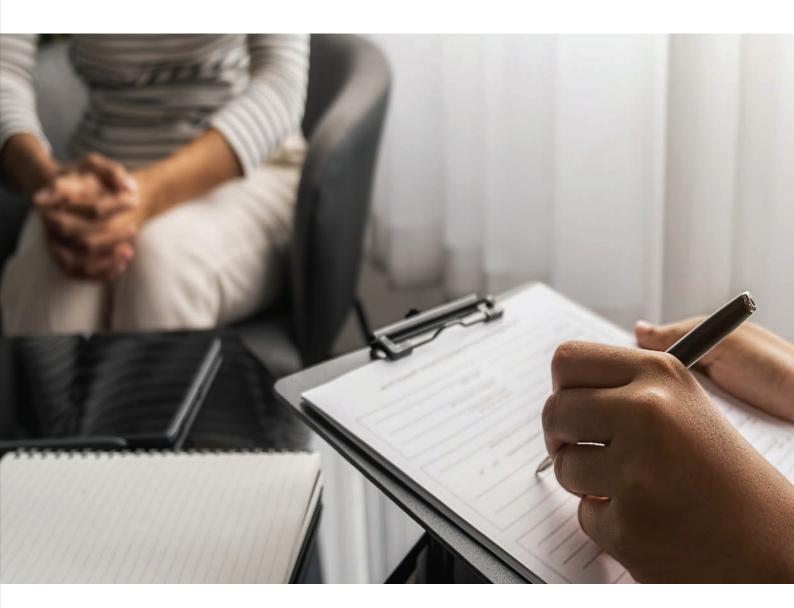
AIST Béziers

- Communiquer la liste des entreprises ciblées (par messagerie sécurisée)
- Mener les actions définies

Engagement des partenaires

Indicateurs	 Quantitatifs: Nombre d'entreprises contactées Nombre d'entreprises pour lesquelles un diagnostic a été réalisé Nombre d'entreprise pour lesquelles un atelier a été organisé Nombre d'entreprise ayant intégré la PDP dans le DUERP Nombre d'entreprise ayant défini un plan d'action PDP Nombre et type d'ateliers animés Nombre de salariés ayant participé à ces ateliers par tranche d'âge Nombre d'études ergonomiques individuelles et collectives réalisées Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une subvention Carsat Indicateurs PDP de l'enquête annuelle DGT Qualitatifs: Structuration et fonctionnement de la cellule PDP Questionnaire de satisfaction (QR Code) proposé à la fin des ateliers 		
Participants	Les membres de la cellule PDP de l'AIST Béziers		
Ressources nécessaires	 Humaine : Equipes médicales et pluridisciplinaires Matérielle : Logiciel métier, supports de communication, Financière : Déplacements dans les entreprises 		
Calendrier prévisionnel	Présentation de la Fiche Action à la CARSAT-LR et la DREETS-LR: 7 mai 2025 Envoi des éléments statistiques par la CARSAT-LR avant le 16 mai 2025 Envoi de la fiche pour le 28 mai 2025 (Fiche Action à envoyer 10 jours avant le CRPST) Présentation de la fiche en CA le 6 juin, en CC (date à programmer) Début juin 2025: Proposition de la Fiche Action pour présentation au CRPST et à l'ARS du CPOM: 16 juin 2025 Phase préparatoire Phase préparatoire Présentation des supports pour les interventions Présentation du CPOM aux équipes médicales et pluri. Cibiage année 1 jam-28 févr-28 mars-28 av-28 mai-28 juil-28 juil-28 août-28 sept-29 oct-28 nov-28 déc-28 13 entreprises de moins del 1 Prise de contact/promotion des outils de la PDP/Invitation à des abeliers PDP et/ou des ateliers de prévention Cibiage année 2 jam-27 févr-29 mars-29 av-29 mai-29 juil-29 juil-28 août-28 sept-29 oct-29 nov-29 déc-29 13 entreprises de moins del 11 Prise de contact/promotion des outils de la PDP/Invitation à des abeliers PDP et/ou des ateliers de prévention Cibiage année 2 jam-29 févr-29 mars-29 av-29 mai-29 juin-29 juil-28 août-28 sept-29 oct-29 nov-29 déc-29 13 entreprises de moins del 11 Prise de contact/promotion des outils de la PDP/Invitation à des abeliers PDP et/ou des ateliers de prévention Cibiage année 2 jam-28 févr-28 mars-29 av-29 mai-29 juin-29 juil-28 août-28 sept-29 oct-28 nov-28 dec-28 13 entreprises de moins del 11 Prise de contact/promotion des outils de la PDP/Invitation à des ateliers PDP et/ou des ateliers de prévention Cibiage année 4 jam-29 févr-29 mars-29 av-29 mai-29 juin-29 juil-29 juil-29 août-29 sept-29 oct-29 nov-29 dec-29 12 entreprises de moins del 11 Prise de contact/promotion des outils de la PDP/Invitation à des ateliers PDP et/ou des ateliers de prévention Cibiage année 4 jam-29 févr-29 mars-29 av-29 mai-29 juin-29 juil-29 juil-29 sept-29 oct-29 nov-29 dec-29 12 entreprises de moins del 11 Prise de contact/promotion des outils de la PDP/Invitation à des ateliers PDP et/ou des ateliers de préve		

Mode de restitution/ diffusion	Comment : Invitation des employeurs ayant participé à l'action (à la fin du CPOM) Qui : Equipes médicales et pluridisciplinaires de l'AIST et partenaires.
Documents joints	 Procédure fonctionnement de la cellule PDP Convention AIST-Cap emploi Protocole de collaboration AIST – Service Social Régional CARSAT LR



Fiche Action

Axe 6: Prévention des Chutes de Plain-Pied



La loi n°2021-1018 du 2 aout 2021 a réaffirmé l'obligation de conclure un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre le SPSTI, la DREETS et la CARSAT. Le volet 2 du CPOM doit porter sur la prévention des risques professionnels prioritaires en choisissant l'un des risques proposés par l'instruction nationale conjointe DGT/DRP.

Le CPOM met en œuvre régionalement les priorités de santé au travail et de prévention telles que définies dans le Plan Santé au Travail 4, mais également les priorités d'actions de chaque partie prenante. Ces dernières découlent notamment du diagnostic national en santé travail qui révèle la nécessité de s'intéresser plus particulièrement au risque de chutes de plain-pied.

Contexte

Les chutes de plain-pied représentent un risque majeur dans de nombreux secteurs professionnels. Ces accidents, souvent sous-estimés, peuvent entraîner des blessures graves et affecter la santé, la sécurité et la productivité des salariés. Elles concernent particulièrement les environnements où les déplacements sont fréquents (bureaux, entrepôts, usines, secteur médico-social, etc.), mais aussi les secteurs où des conditions climatiques particulières augmentent ce risque (hiver, intempéries, etc.).

Les chutes de plain-pied constituent la deuxième cause d'accidents du travail en France, représentant environ 20 % des sinistres avec au moins quatre jours d'arrêt. En région Languedoc-Roussillon, ces chutes sont également une cause majeure d'accidents professionnels. Selon les statistiques de 2021, les principales causes d'accidents du travail dans la région sont les manutentions manuelles (55,6%), suivies des chutes de plain-pied (17,8%) puis des chutes de hauteur (8,6%).

La prévention de ces chutes est essentielle pour garantir des conditions de travail sécurisées et favoriser la santé des travailleurs. C'est dans ce cadre que l'AIST Béziers Cœur d'Hérault souhaite mettre en place une contractualisation d'objectifs et de moyens pour agir efficacement.

L'objectif principal de cette démarche est de réduire le nombre d'accidents liés aux chutes de plain-pied en favorisant le repérage des dangers et en mettant l'accent sur les solutions de prévention adaptées. Cela inclut la définition d'objectifs précis, la mise en œuvre de moyens adaptés et la mise en place d'indicateurs de suivi.

1. Prévention primaire :

- Réduire les accidents du travail en lien avec les chutes de plain-pied
- Réduire les risques de chutes par la gestion de l'environnement de travail, l'adaptation des infrastructures et des équipements, et la sensibilisation des salariés.

2. Prévention secondaire :

Réduire l'impact des accidents du travail en lien avec les chutes de plain-pied

- Mettre en place des dispositifs d'intervention rapide en cas de chute et assurer un suivi de santé pour prévenir les séquelles.
- Prévention tertiaire : Proposer un accompagnement aux salariés ayant subi une chute pour leur permettre un retour rapide et sécurisé au

L'efficacité de l'action implique la collaboration entre les différents acteurs de l'entreprise (direction, service RH, CSE / CSSCT, responsables d'équipes) et des partenaires externes (SPSTI, assurance maladie, DREETS, prestataires de formation, consultants spécialisés et fournisseurs, etc.).

1. Diagnostic initial

Objectif : Identifier les secteurs d'activité à risque et connaître les situations à risque chez les adhérents de l'AIST Béziers Cœur d'Hérault.

- Actions :
- o Diagnostic territorial avec les données de la CARSAT-LR:
- Codes APE/NAF (classés sur les 10 codes les plus accidentés)
- Chutes de hauteur, plain-pied, dénivellation
- Avec et sans arrêt
- o Analyse des causes de chutes de plain-pied.
- o Analyse des moments de survenue des accidents du travail en lien avec les chutes de plain-pied :
- Date / heure

Stratégie opérationnelle

Stratégie

Générale

2. Repérage des facteurs de risque au sein des situations de travail

Objectif: Permettre aux chefs d'entreprise, référents sécurité, chargés de prévention, salariés de repérer les facteurs de risques pouvant créer une situation de risque de chute de plain-pied

- o Création d'un Atelier Prévention spécifique à généraliser pour tous les adhérents de l'AIST Béziers Cœur d'Hérault
- o Création d'une plaquette de sensibilisation : au repérage des risques, aux conséquences, à l'analyse des accidents du travail
- o Accompagnement à la réalisation du DUERP
- o Mise en évidence des facteurs de risque de chute de plain-pied relevés lors de la création ou la mise à jour des fiches d'entreprise
- o Autonomisation des entreprises : lien avec le FIPU « salaire préventeur » (en fonction de la cible choisie et la taille de l'entreprise)

3. Amélioration de l'environnement de travail

- Objectif : Adapter les lieux de travail pour limiter les risques de chutes de plain-pied
- Actions :
- o Proposer des pistes d'amélioration des techniques et organisations du travail, ainsi que de transformation des situations et lieux de travail (y compris la nature et les revêtements de sol)
- o Accompagner les adhérents dans la réalisation de leur plan d'action notamment pour les chutes de plain-pied
- o S'appuyer sur les subventions proposées par la CARSAT-LR notamment CHUTES INTER PRO : encombrement des sols, sols antidérapants, marquage au sol et protection des cheminements piétons, caniveaux d'évacuation, etc.

4. Formation et Sensibilisation

- Objectif : Former et sensibiliser les salariés et les managers à la prévention des chutes de plain-pied.
- Actions
- o Mise en place de sessions de formation pour les salariés.
- o Sensibilisation au maintien d'un environnement de travail propre et rangé.

5. Suivi médical

- Objectif : Prévenir les risques liés à la santé des salariés et anticiper les conséquences d'une chute.
- Actions :
- o Informer sur les mesures de prévention
- o Questionner précisément les salariés dont les tâches nécessitent des déplacements fréquents à pied pour dépister les facteurs de risque : déplacement sous charge, état des sols (dégradés, glissants, encombrés, etc.)
- o Analyser de la capacité des salariés à effectuer certaines tâches après une chute, avec préconisations d'aménagements si nécessaire.

6. Suivi et évaluation des actions

- Objectif : Suivre les actions mises en place et mesurer leur efficacité.
- Actions :
- o Création d'indicateurs de suivi (nombre d'accidents, nombre de formations dispensées, satisfaction des salariés, etc.).
- o Mise en place de bilans réguliers pour évaluer les progrès et les ajustements à effectuer.
- o Réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des salariés et des responsables sur la pertinence des actions mises en place.

Stratégie opérationnelle (suite)

Avis de la Commission Médico-Technique (C.M.T.)

Avis Favorable émis lors de la réunion du 23 septembre 2024

Validation par le Conseil d'Administration

Validation lors de la réunion du 7 octobre 2024

Conclusion

Le projet de service 2025-2026 : Un engagement fort envers nos adhérents et leurs travailleurs!

Les évolutions de la Loi du 02 août 2021, les attendus de la certification, la mobilisation et le renfort des ressources adéquates, représentent un nouveau challenge pour l'AIST Béziers.

C'est pourquoi, nous avons choisi de réaliser un projet de service sur deux années avec six axes principaux permettant d'être au plus près de nos adhérents et de leurs travailleurs et ainsi améliorer notre qualité de service rendu.

C'est en portant les valeurs de l'AIST Béziers que nos collaborateurs oeuvre dans leur pratique quotidienne aux engagements présentés dans ce projet de service.



Association Interprofessionnelle Santé Travail Béziers

